

**RENCONTRE-DEBAT DU COMITE 21**  
**BERNARD ROUSSEAU, Président de France Nature Environnement**  
**"Centenaire de la loi 1901 : FNE anime le débat citoyen"**  
**10 juillet 2002**

**Introduction par FRANCOIS GOURDON, Président du Comité 21**

Bonjour à tous. Nous avons un peu peur qu'en juillet tous les adhérents soient dans les affres de terminer le travail avant le départ en vacances. En fait, monsieur le Président, nous avons beaucoup de monde.

Je suis heureux de vous accueillir. Nous nous sommes rencontrés voici presque deux ans, juste avant votre élection à la tête de cette belle association, France Nature Environnement.

Je voudrais tout d'abord donner quelques messages concernant le Comité 21, si vous le permettez.

Nous avons tenu en juin notre Assemblée générale, qui a adopté le cadrage du programme 2001, à l'unanimité. Nous aurons cette année un Comité 21 équilibré financièrement. Cela paraît évident, mais cela ne l'est pas vraiment lorsqu'on gère des associations, et vous savez de quoi je parle.

Je sais que plusieurs ministères sont représentés aujourd'hui, et je les en remercie. Nous essayons de contractualiser des conventions pluriannuelles, notamment avec le MATE. Nous préparons une convention 2002-2003-2004, ce qui nous permettra de gérer à moyen terme ce que nous avons l'habitude de faire à moyen terme avec des crédits à court terme, ce qui est toujours difficile. Nous allons donc travailler de façon un peu plus pérenne.

Nous venons d'éditer le guide "*Territoire et développement durable*", avec EDF, la Caisse des dépôts et la DATAR sur la mise en place d'Agendas 21 locaux.

Nous avons engagé auprès des adhérents une consultation sur l'eau, qui est un sujet qui vous tient particulièrement à cœur. Nous lançons une autre consultation cette semaine sur les initiatives dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous en éditerons une synthèse avant "Rio + 10".

Dans le comité de pilotage de cette consultation, nous avons réuni France Nature Environnement, l'ADEME, GDF, EDF, les Ecomaires, PWC, l'Entreprise pour l'environnement, la MIES, le RAC (le Réseau Action Climat), le CIRED (le Centre de recherche sur l'environnement et le développement) et le RARE (le Réseau des Agences régionales de l'environnement).

Je vous donne tout de suite les deux prochaines dates de petits déjeuners débats :

- le 6 septembre avec le Président de Monoprix, Philippe Houzé
- le 25 septembre avec Laurent Fabius sur le thème "*Les financements de l'environnement*".

Monsieur Rousseau, vous avez un CV de deux pages intitulé "*CV Associatif et Citoyen*". C'est un clin d'œil à votre grande vie associative. Le nombre d'associations, de travail, de publications et d'éditions auxquels vous avez participé est absolument considérable.

Je ne peux pas le résumer. Je dirai simplement que vous étiez Vice-Président de France Nature Environnement. Vous en êtes le Président depuis 1999. Vous avez une action forte. J'ai lu récemment un article avec le titre "*France Nature Environnement empêche les élus de dormir*".

**Bernard Rousseau** : Je dirais que France Nature Environnement empêche le Président de France Nature Environnement de dormir également.

**François Gourdon** : Dans cet article, on décrit les actions que vous menez sur les antennes relais, les téléphones portables, etc. On y qualifie votre association de la façon suivante : *"Fondée en 1968, reconnue d'utilité publique en 1976, cette toute-puissante Fédération regroupe plus de 1 000 associations régies par les lois de 1901-1908"*.

Je vous passe la parole, monsieur le Président.

### Exposé de BERNARD ROUSSEAU

**Bernard Rousseau** : Merci, monsieur le Président. Je ne sais pas si France Nature Environnement est aussi puissante que cela et si tout ce qui est fait, ou décrit, doit lui être attribué. Il me semble, et peut-être pour tous les participants, qu'il serait bon de préciser ce qu'est France Nature Environnement.

On a tendance à dire qu'il s'agit d'une association. En fait, il s'agit d'une fédération à qui, parfois, mais pas toujours, on attribue le fruit du travail des organisations fédérées. C'est pour cette raison qu'il peut sembler parfois que nous réalisons beaucoup d'actions et de travaux.

Cela étant dit, être une fédération nationale n'est pas une chose très simple, dans la mesure où tout ce qui est fédératif –en particulier dans le cas de France Nature Environnement- fonctionne sur le mode démocratique. Nous avons une assemblée générale annuelle ordinaire, avec parfois des assemblées générales extraordinaires en cas de problèmes. Cela peut arriver, comme dans toute structure. Cette assemblée générale ordinaire élit un Conseil d'administration qui désigne un Président et un Bureau.

Pour mémoire, en 2000, nous avons eu trente réunions de Bureau dont dix téléphoniques et vingt physiques sur Paris. A France Nature Environnement, les administrateurs viennent d'un peu partout et, en règle générale, à la Fédération, le poids des déplacements est assez important. En 2000, nous avons rassemblé sept fois le Conseil d'administration, dont quatre réunions physiques et trois téléphonées. Les Bureaux ou les Conseils d'administration téléphonés sont des événements qui, souvent, doivent répondre à une sollicitation particulière, à une urgence ou à un dossier qui n'a pas été traité, par exemple. Voilà pour ce qui est de l'organisation.

France Nature Environnement est également une fédération de fédérations. On y trouve même des fédérations de niveau national, comme par exemple Espaces Naturels de France qui fédère les conservatoires régionaux du patrimoine naturel, ou comme la LPO bien connue, dans le domaine des oiseaux, ou l'association TOS (Truite Ombre Saumon) qui s'occupe de la protection des milieux aquatiques, maintenant connue sous le vocable d'ANPER. A l'échelon régional, vous avez théoriquement une fédération par région. Il existe aussi des fédérations départementales. Selon les régions, le système n'est pas toujours organisé de la même manière.

Par ailleurs, on peut trouver des fédérations avec des adhérents directs, c'est-à-dire à titre personnel et individuel avec des associations -c'est un système mixte-, et d'autres fédérations où il n'y a que des associations. Par exemple, FLEPNA dans la région limousine, est un système mixte. Nature Centre, dont je suis issu, est une fédération régionale avec uniquement des associations, et aussi un nombre d'associations qui va en diminuant, dans la mesure où on essaye de regrouper par chapitre départemental. En région Rhône-Alpes, par exemple, vous avez une fédération régionale, la FRAPNA et ensuite des FRAPNA départementales. Dans les décomptes de France Nature Environnement, la FRAPNA ne pèse aujourd'hui que pour une seule association.

Nous avons aussi des associations locales. Elles peuvent être fédérées dans des fédérations régionales ou dans des organisations départementales. En ce qui concerne France Nature Environnement, nous ne les comptabilisons pas, d'où notre difficulté de répondre aux journalistes lorsqu'ils nous demandent combien d'associations nous représentons. Nous répondons que nous regroupons actuellement 120 ou 130 associations.

En revanche, si nous tenons compte du deuxième niveau, nous serions facilement plusieurs milliers d'associations. Si nous allions encore plus loin, c'est-à-dire au niveau départemental et en comptabilisant les associations locales, c'est encore beaucoup plus que cela. Dans un département, par exemple, vous pouvez trouver jusqu'à 400 ou 500 associations inscrites au titre de l'environnement. Certaines viennent de naître, d'autres sont déjà mortes ou ne s'occupent peut-être de l'environnement que d'assez loin. Mais, cela représente un potentiel nettement supérieur à ce que nous comptabilisons actuellement. Nous considérons pouvoir chiffrer à environ 90 000 le nombre d'adhérents dans les fédérations régionales et les associations qu'elles fédèrent. Si nous tenons compte de ce que nous appelons le "chevelu associatif", qui n'est pas obligatoirement fédéré à France Nature Environnement, c'est peut-être dix fois plus.

Voilà, à peu près, le panorama de France Nature Environnement. L'association représente un mouvement ayant son ancrage dans chaque entité du territoire national. C'est ainsi qu'il faut voir France Nature Environnement et non comme une association, avec un président qui a une possibilité d'action particulière. Le Conseil d'administration de France Nature Environnement est constitué par des présidents d'association ou des présidents de fédération ou éventuellement des membres associatifs élus.

L'existence de cette structure vient du fait que les associations françaises –et ceci sur le modèle et dans le cadre de la loi de 1901- naissent indépendantes et autonomes. Si je devais parler de vivier, le chiffre de 400 ou 500 associations locales qui existent dans les fichiers de préfecture exprime cette naissance, ou cette génération spontanée, d'un mouvement associatif ancré dans le terrain.

Les associations qui arrivent à surmonter le temps finissent en règle générale par éprouver le besoin de se regrouper. C'est ainsi que nous arrivons à des fédérations départementales et régionales, puis ensuite à la Fédération nationale. Cela exprime le besoin des militants associatifs, à la base, d'avoir une représentation nationale, comme ils ont éprouvé, à un moment ou à un autre, celui d'avoir une représentation régionale. En effet, des politiques environnementales sont menées à tous les échelons -avec plus ou moins de vigueur, certes-, que ce soit départemental, régional et, bien sûr, local, de la ville, de la communauté de communes ou même des pays, maintenant.

France Nature Environnement est, on peut le dire, un mouvement qui part de la base et le but de la Fédération nationale est de représenter, de porter, ce mouvement qui vient un peu du terroir. Il est bien évident que les actions menées à l'échelle de la ville, du département ou de la région, ne sont pas les mêmes que celles que nous menons au niveau national. A chaque niveau, l'organisation administrative a sa responsabilité et la Fédération nationale doit veiller à ne pas empiéter sur les différentes organisations. Il est clair que la Fédération nationale n'interviendra sur un sujet que si elle est sollicitée pour le faire -par exemple, par une association locale-, et que si elle estime qu'il mérite d'être traité par elle-même et que c'est le bon échelon.

Cette structuration, cette naissance un peu spontanée et un peu désordonnée, amène un certain nombre de difficultés. Étant donné que nous n'avons pas un modèle unique de fédération départementale, de fédération régionale ou d'organisation nationale que nous fédérons, nous avons quelques difficultés à expliquer, à "fabriquer" de la clarté. Parfois, l'absence de clarté ne nuit pas à l'action, mais c'est tout de même souvent délicat dans la mesure où nous n'arrivons pas toujours, nous-mêmes, à retrouver nos petits. Cela étant dit, nous avançons vers une plus grande structuration, une meilleure organisation de la Fédération. Voici quelques années, sous la présidence de Lionel Brard qui exerçait –si je puis dire- avant moi, était née la notion du "lien fédéral".

En regardant comment France Nature Environnement se génère, on se rend compte qu'il est nécessaire de mettre de la cohésion entre les hommes, entre les organisations, ainsi que dans la manière de traiter les problèmes. Il faut éviter un certain nombre de contradictions qui pourraient apparaître à un point ou à un autre, sans pour autant faire la chasse complète à toutes les contradictions. Nous n'avons pas cette prétention. Le lien fédéral est apparu comme une nécessité. Comment pouvons-nous faire en sorte que France Nature Environnement soit

appropriée pour les associations qui la forment ? Comment faire ? Dans son histoire, la Fédération –et peut-être pas seulement la Fédération- a souvent été sujette aux critiques. Être Président de France Nature Environnement est le dernier niveau, là où toutes les critiques s'arrêtent. C'est aussi très fatigant, dans la mesure où on va demander au Président de France Nature Environnement de tout faire, de tout organiser et, si quelque chose dysfonctionne, on dira qu'il en est le responsable.

Tout l'effort entrepris depuis quelques années a consisté à organiser et à structurer. Il est probable que ce besoin apparaît avec l'histoire, c'est l'évolution normale. Des choses se font à un moment de l'histoire et pas à un autre parce que, tout simplement, ce n'est pas arrivé à maturité ou que les esprits n'ont pas encore suffisamment évolué.

Mais cette notion de lien fédéral a conduit à quelque chose d'essentiel : la création des réseaux thématiques spécialisés dans France Nature Environnement. D'une manière très graduelle, nous avons organisé ces réseaux. Ces réseaux sont thématiques. Nous pouvons citer le Réseau Déchets par exemple. Je salue Liliane Elsen qui en est la responsable. Il s'agit d'une organisation transversale pour cette thématique particulière. Il en existe d'autres comme le Réseau Énergie, le Réseau Transports, le Réseau Milieu naturel, le Réseau Agriculture, le Réseau Eau, dont j'ai la responsabilité.

Dans le cadre du lien fédéral, ces réseaux "fabriquent" du lien entre la base et la Fédération nationale sur des thèmes particuliers. Le réseau est transversal à toutes les associations et à leurs militants. Cela signifie que toute personne adhérente de l'association, qu'elle se trouve au fin fond de l'Auvergne, du Limousin ou en Rhône-Alpes, se trouve connectée, si elle le souhaite bien entendu, sur une thématique donnée et à un travail particulier conduit par le réseau.

Pour que le dispositif soit fonctionnel, il faut un pilote, c'est-à-dire un responsable politique, un élu associatif qui va avoir cette responsabilité. Il est doté d'un Directoire politique, puis nous avons les correspondants du réseau. Par exemple, le réseau "Eau" a environ 250 correspondants dans les associations. Ces personnes ont une compétence "Eau" à des degrés variables, soit parce qu'elles sont dans des Comités de bassins, des Commissions des carrières, des CDH ou dans toute autre structure qui traite de l'eau, ou tout simplement parce qu'elles sont intéressées.

Le niveau de compétences n'est pas uniforme et c'est justement cela qui est intéressant. Il s'agit de personnes parfois étrangères à un domaine d'activités et qui peuvent apporter un œil neuf, un esprit critique et poser les questions que les spécialistes n'osent plus se poser par peur du ridicule ou parce qu'ils sont dans une circularité des débats et des réflexions qui fait que, à partir d'un certain moment, on a quelques difficultés à avancer.

Nous avons des permanents pour que le réseau puisse fonctionner. Dans le cadre du Réseau Eau, nous en avons quatre. Tous les réseaux de FNE évoluent avec plusieurs permanents. Mais le but, naturellement, n'est pas de remplacer les associatifs élus, les responsables élus, les citoyens associatifs, par des permanents. Absolument pas ! Il s'agit seulement d'organiser la complémentarité en identifiant bien les différences de tâches qui devront être réalisées.

Il ne s'agit pas d'individualiser France Nature Environnement au travers des réseaux, il faut aussi raccorder toutes ces activités avec des réseaux transversaux comme la communication, la gestion des fichiers informatiques ou le juridique qui est une bonne spécialité de France Nature Environnement. Nous avons un réseau juridique transversal très compétent. Il passe des pailletes à l'eau, aux barrages, aux déchets, à la chasse, au loup, etc.

En raison du développement de la Fédération nationale -je dis bien uniquement de la Fédération nationale-, nous avons des problèmes d'emplois, des problèmes de politique salariale et sociale. Donc, nous avons des groupes de travaux transversaux, par exemple sur la fiscalité. Ce dernier a obtenu des résultats jugés remarquables par ceux de la profession, étant entendu qu'il était considéré qu'on ne pouvait rien obtenir de Bercy. Nous avons su trouver les moyens pour les obtenir. Donc, c'est une instruction fiscale très intéressante pour les associations.

Actuellement, nous travaillons sur le thème de l'aspect social des 35 heures avec un groupe.

Voilà, succinctement, la machinerie.

France Nature Environnement, qui est une fédération, possède une particularité : la participation aux instances de débat de la société sous toutes ses formes. Dans nos sociétés complexes, des lieux de discussion s'organisent. Ils existent bien sûr depuis longtemps, mais -peut-être depuis l'origine de France Nature Environnement en 1968-, nous avons remarqué une accélération importante au cours de la dernière décennie. Nous avons noté que France Nature Environnement, et ses associations fédérées, sont associées et désignées dans des structures de concertation et de négociation. Cela fait la grande différence avec d'autres types d'associations qui fonctionnent avec d'autres règles, mais qui sont naturellement tout à fait utiles. A mon sens, c'est un complément absolument indispensable parce que c'est dans ces groupes de négociation que s'orientent et s'organisent la décision, les lois, les arrêtés, etc. C'est là que s'expriment les rapports de force entre les différents lobbies et les différents groupes.

On a souvent taxé ces groupes de négociation, de discussion ou de débat, de "pièges à associations". On a souvent dit que participer à ces commissions consistait à se faire phagocyter par l'Administration, se faire rouler dans la farine par tel ou tel groupe industriel très performant et sachant développer des discours avec des communicants, des psychologues performants. Personnellement, je ne le pense pas. Tout dépend de l'état d'esprit avec lequel on aborde les travaux en question et de la manière dont on est éclairé sur le fonctionnement de ces groupes. J'aurais toujours tendance à prendre des exemples qui viennent de l'Eau, parce que c'est là où j'ai le plus -si je puis dire- investi. Mais les jeux d'acteurs dans les Comités de bassins sont extrêmement intéressants dès lors que l'on est capable de mettre sur les noms des personnes la profession, l'étiquette politique éventuellement ou la région. C'est très intéressant. D'un autre côté, si vous prenez la loi sur l'eau et tous ses méandres, la manière dont elle a été combattue était tout aussi intéressante que les résultats qui ont été obtenus par ceux qui ont précisément voulu que cette loi passe, qu'elle se mette en place et soit la moins mauvaise possible. L'analyse des motivations de ces acteurs est un élément important pour caler les stratégies d'actions de France Nature Environnement et des associations. Ceci nous permet de développer toute une pédagogie de l'environnement. A mon sens, ce n'est pas un phénomène ponctuel, passager, mais vraiment un phénomène de fond, une manière de faire fonctionner la société.

On va trouver normal que, dans une Agence de l'eau -ce qui est vrai pour une Agence de l'eau l'est aussi pour beaucoup d'autres structures-, la composition d'un Comité de bassins exclut pratiquement le citoyen ou le consommateur, alors que c'est lui qui paye 85 % des redevances ! Comment peut-on justifier, d'un point de vue rationnel, que ce consommateur d'eau ne soit pas représenté, que nous n'ayons pas trouvé le moyen de sa représentation ? Si, d'ailleurs, il paye 85 % de la redevance totale -c'est-à-dire des 11 ou 12 milliards de francs annuels de redevance-, c'est justement parce qu'il n'est pas là. Il est tellement facile de se mettre d'accord sur son dos, d'autant plus que, au travers de sa facture, il ne voit pas très bien à quoi correspond telle ou telle redevance.

Une avancée de la démocratie consiste obligatoirement à mettre beaucoup plus d'efficacité, en prenant en compte que la qualité des travaux humains dépend aussi de la qualité des débats en amont. Une des habiletés consiste à tuer le débat en fermant les questions justement en amont des débats : *"Je prends un problème complexe et, ensuite, je m'arrange pour que tel ou tel aspect ne soit jamais abordé. A ce moment-là, il est certain que la conclusion me donnera bien satisfaction puisque j'aurai évité toute voix qui pouvait gêner la réflexion."* C'est une perversion humaine, même si nous pouvons le comprendre du point de vue des groupes d'intérêt. Or, nous savons que c'est justement la non-fermeture qui permet l'avancée scientifique, non pas que les scientifiques soient des anges, mais parce qu'ils ont toute latitude pour dire ce qu'ils veulent et pour interpréter leurs résultats comme ils le souhaitent.

La vie associative, la participation et la création de ces structures de débat est un mouvement de l'histoire. C'est là où nous arrivons à la loi de 1901, mais doit-elle se contenter d'être un cadre ?

Ou bien, dans le cadre justement de la vie associative, doit-elle prendre en compte que nous avons besoin d'un mouvement citoyen fort ? Cela doit devenir une habitude de travailler en amont d'une manière plutôt qu'en aval à payer les pots cassés de la déficience de réflexion. Je ne veux pas dire que la réflexion règle tout, bien entendu mais, dans un certain nombre de cas, nous nous sommes rendu compte que c'était quand même bénéfique.

Je vous rappelle que je suis aussi issu du mouvement "Loire" et, en France, dans les années 1987, 1988, 1989 et 1990, a eu lieu une espèce de phénomène, de contestation tout à la fois des élus, technocratique et technique, avec l'intrusion du médiatique qui a décuplé la vie associative. Je retiens de cette période que, d'une manière inconsciente, nous avons fait de l'animation du débat public. Si, par exemple, le discours sur les problèmes d'inondations, de sécurité est devenu un peu moins folklorique que ce qu'il pouvait être en 1988 ou 1989, et même bien avant, c'est tout simplement parce que des associatifs sont allés regarder des justifications de barrage. Nous sommes là, véritablement, en présence de l'animation du débat citoyen. En particulier, nous avons regardé dans le détail la performance du barrage, appelé "barrage de Veudre", sur l'Allier qui, théoriquement, devait coûter 1 milliard de francs. Celle-ci était autour de 120 millions de mètre cube de capacité d'accueil, mais dont une partie était utilisée en cas de crue. En tenant compte de crues qui pouvaient faire entre 1,5 et 2,5 milliards de mètres cubes, la performance du système permettait de réduire les crues de 20 à 30 centimètres sur des hauteurs d'eau de 7 à 8 mètres. Nous étions face à une escroquerie de présentation et à un manque de réalisme. C'était dangereux dans le sens où il avait été dit : "*On vous fait cet aménagement et vous n'aurez plus de problèmes.*" L'histoire d'ailleurs, quelques années après, a montré avec le Mississippi, la Somme et un fleuve -comparable à la Loire d'ailleurs- en Pologne qu'un certain discours n'était pas réaliste. A mon avis, l'intérêt du débat est d'avoir des gens extérieurs qui ont pu poser les problèmes et cela permet à la société d'avancer.

Le débat est capital et c'est là que la vie associative n'est jamais à la hauteur des enjeux, y compris France Nature Environnement. On nous dit que nous sommes puissants mais, tout cela est très relatif, si nous mettons en face notre budget, il est très modeste, ainsi que notre force militante. Évidemment, si on se mettait à mesurer la foi, l'engagement et la générosité, l'équation s'inverserait peut-être, mais les moyens techniques pour faire et pour agir ne sont pas toujours à la hauteur. La loi de 1901 se devrait d'entériner cet aspect, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agit d'un blanc-seing aux associations. Le premier aspect est celui de la démocratie. Pour moi, une association qui n'a pas de militants ne peut pas rentrer dans le cadre de l'animation du débat public. En effet, si ce sont des permanents qui le font, cela tournera mal pour le débat public.

Donc, nous avons deux axes de développement :

- Le premier est d'augmenter l'assise, la représentativité sociale du monde associatif et la compétence technique, bien entendu. Cela signifie de la formation.

- Nous avons aussi des problèmes liés au statut des militants et des élus associatifs. Il est très difficile d'assumer tout à la fois son métier, ses responsabilités professionnelles et ses responsabilités associatives. A mon sens, une avancée de la loi de 1901 devrait prendre cela en compte. Je ne veux pas dire qu'il faut donner un salaire aux militants, ce n'est pas la question -France Nature Environnement est plutôt opposée à cette manière de voir-, mais des facilités. Ce n'est pas, non plus, un contrôle ou un encadrement des associations parce qu'il faut laisser la liberté de naissance et l'originalité se développer. Les systèmes biologiques sont d'autant plus robustes qu'ils sont diversifiés et, pour les systèmes humains, c'est un peu pareil. En revanche, il faut avoir des contrôles lorsqu'il s'agit d'aides publiques -c'est le cas pour France Nature Environnement puisque nous avons signé la première CPO avec le ministère de l'Environnement- et il faut effectivement une rigueur pour éviter les dérives malencontreuses. Nous attendons de la loi de 1901 qu'elle donne des facilités aux militants, aux élus associatifs.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le mouvement associatif. Vous avez, dans vos dossiers, quatre lettres que nous avons éditées. La première lettre, la "*Lettre du Hérisson*" consacrée au congrès de France Nature Environnement qui a eu lieu fin mars à Orléans sur la gestion des

déchets. Un hérisson rencontre de temps en temps une boîte comme cela dans les taillis, c'est désagréable pour le hérisson mais aussi pour notre bonne conscience.

Trois sont consacrées à l'eau. Pourquoi trois ? Tout simplement parce qu'elles correspondent à la loi sur l'Eau, le dernier étant celui de la redevance. La "*Lettre Eau*" est diffusée à environ 7 000 ou 8 000 exemplaires chez tous les gestionnaires de l'eau, c'est un exercice pédagogique. Nous prenons des dossiers techniques parfaitement "imbuables" et incompréhensibles pour un citoyen normalement constitué et nous essayons de les mettre en français plus compréhensible. Cela ne veut pas dire que nous y arrivions tout le temps, mais c'est ce que nous essayons de faire.

Nous voyons apparaître un autre rôle de la vie associative de communiquer. Nous ne pouvons éditer ces données "*Lettre sur les Déchets*", la "*Lettre Eau*", la "*Lettre des Sylves*" ou la "*Lettre sur l'Énergie*"... uniquement parce que nous sommes à la source de la création de l'information, de la réflexion, dans ces fameuses commissions dont le nombre, seulement pour FNE, doit être d'une cinquantaine. Liliane me dit soixante-dix. Cela signifie que nous sommes très fortement sollicités. Nous nous faisons parfois remplacer, mais nous tenons naturellement beaucoup, à partir du moment où nous sommes nommés dans une commission, à assumer pleinement notre responsabilité.

A propos de cette "*Lettre Eau*", nous avons organisé un colloque à l'Assemblée nationale et nous n'avons pas fini de faire vivre le débat autour de cette question. Mais le débat sur les paillotes en Corse, par exemple, est en ce moment très animé. Je crois savoir que notre réseau juridique va se rendre sur place pour aider les associations corses à populariser la préservation de la Corse.

Avez-vous des questions ?

### Débat

**François Gourdon, Président du Comité 21 :** Merci, monsieur le Président, de nous avoir parlé de ce dynamisme associatif, vu au travers d'une grande fédération.

**Serge Antoine, Président d'honneur du Comité 21 :** Je souhaiterais poser une question sur la machinerie et une autre, transversale. Comment se pratiquent les relations qui peuvent exister entre une association nationale et l'Europe, la Méditerranée et un certain nombre d'autres instances ? Ce n'est pas très facile.

La deuxième question, peut-être plus perturbante, concerne Nature et Environnement. L'origine du mouvement est très Nature. Elle a complètement pris la dimension Environnement assez large et assez sociétale aussi. Le développement durable est-il pris en compte dans un mouvement comme le vôtre ?

**Bernard Rousseau :** - Je ne suis pas du tout perturbé par ces questions. Je trouve qu'elles sont intéressantes puisque je n'avais parlé de ces aspects. Nature et Environnement, en ce qui me concerne, il n'y a pas différence. Ce clivage existe, il existe encore. Mais si on s'interroge sur l'action humaine qui consiste à détruire la biodiversité, on peut dire : "*Je me moque de la biodiversité, je me moque des loups, des ours, etc. C'est l'humain qui est au centre et le reste, je ne veux pas le savoir*" -, mais c'est, à mon sens, une attitude casse-cou. Nous sommes le résultat de co-évolutions, pas seulement des vingt ou trente dernières années, mais de millions d'années. Nous appartenons complètement à ce système biologique complexe. Alors, nous pouvons dire que nous allons éliminer des parts de biodiversité... C'est ce que nous faisons puisqu'une espèce disparaît par jour dans le monde... On peut toujours expérimenter en faisant disparaître une certaine biodiversité, mais c'est chatouiller la queue d'un dragon qu'on méconnaît complètement. L'orientation intellectuelle qui consiste à dire "*la biodiversité, on s'en moque*" doit être complètement combattue. C'est lié à une irresponsabilité collective, bien sûr. A titre individuel, on peut dire et penser ce qu'on veut, mais, collectivement, on doit prendre cela en compte.

Pour moi, il n'y a pas de différence entre Nature et Environnement. Environnement, c'est se préoccuper de la qualité de l'eau pour notre consommation, mais se préoccuper uniquement de cela est une erreur fondamentale, technique et scientifique. Pourquoi ? Parce que la qualité de l'eau que nous avons à disposition est déterminée par tellement d'autres facteurs, qui ne sont pas humains, que s'en moquer est complètement hérétique. Par exemple, dans un milieu aquatique, l'eau circule en permanence. Pendant toutes les périodes végétatives, vous avez création d'un stock de matières organiques sur le bassin versant, mais aussi dans la rivière. Si vous avez un dispositif -c'est-à-dire une infrastructure naturelle- complètement simplifié, vous n'aurez plus les différents acteurs biologiques pour venir dégrader cette matière organique naturelle et, a fortiori, la matière organique qui n'est pas naturelle et qui résulte de nos activités.

Il faut éviter cette spirale dans laquelle nous sommes aujourd'hui -malgré les Agences de l'eau, malgré la loi sur l'eau, et qui consiste à dire : *"On détruit l'infrastructure naturelle, on met des poisons et puis, derrière, on traite."* Même si, économiquement, c'est très intéressant pour ceux qui tiennent les deux bouts de la chaîne, au bout d'un certain temps, cela va devenir mortel. C'est pour cela que, pour moi, il n'y a pas de distinction entre Nature et Environnement. Cela doit se traiter globalement.

L'histoire, c'est l'origine des associations. Je pense à la SNPN, par exemple, qui doit avoir un siècle et demi d'existence. Ce sont des associations naturalistes. Au Muséum d'histoire naturelle, nous avons toute la galerie des portraits avec des gens comme Théodore Monod, pour les plus proches de nous dans le temps. Au départ, il s'agissait de "sociétés savantes" qui se dégage, avec la création d'associations à caractère naturaliste qui ont pour fonction et pour ambition d'étudier la nature. C'étaient les premières associations.

Aujourd'hui, cette sensibilité existe tout le temps, mais d'autres sensibilités viennent rejoindre France Nature Environnement, telle que l'aménagement du territoire. Il y a une limite à l'aménagement. Le troisième aéroport sera sûrement un sujet à débat.

La troisième voie qui apporte des militants aux associations est la dégradation environnementale, la qualité de l'air par exemple. Parle-t-on de nature ou pas ? J'étais voici quelques jours sur le gave d'Oloron, avec un environnement "maïs". Lorsque vous vous promenez le long des champs de maïs, vous avez l'impression d'être dans un laboratoire de chimie organique. J'avais une autre vision de la ruralité. Lorsque vous soulevez des pierres, -je ne suis pas biologiste de formation, mais de cœur et d'intérêt-, vous vous dites que c'est extrêmement pauvre, qu'il n'y a plus rien. Quand vous étudiez les populations de poissons, vous vous rendez compte que, sous Oloron-Sainte-Marie, il existe des milieux formidables mais où vous n'avez plus les classes d'âge, plus de petits saumons ni de petites truites, plus rien du tout. C'est complètement nettoyé, bien que la station d'Oloron-Sainte-Marie ait été modernisée, rénovée et soit plus performante.

Ces trois groupes principaux constituent les militants. Ils sont de tous milieux, de toutes cultures, de toutes compétences et ils ont la caractéristique de vouloir faire quelque chose hors des structures organisées qui, apparemment, même étant bien organisées, n'arrivent pas à résoudre certains problèmes.

Concernant l'Europe, nous ne sommes pas très au point, mais la mission se met en place puisqu'un poste vient d'être ouvert. Cela va s'améliorer et j'espère que, dans une ou deux années, nous verrons les résultats de ce développement.

Par rapport à la Méditerranée, nous cherchons un candidat voulant s'investir. C'est toujours la réponse que j'apporte quand on me demande ce que le FNE fait sur ce sujet : *"Est-ce que vous souhaitez, monsieur, que ce soit le président qui le fasse ?"* Non, je refuse.

**Thierry Coste, Conseiller politique, Union des chasseurs :** Je voulais que nous parlions un peu d'actualité, c'est-à-dire du bilan de Dominique Voynet. Vous avez été, semble-t-il, beaucoup associé au travail de Dominique Voynet pendant quatre ans. Vous n'avez pas manqué, ces derniers temps, d'être très critique. Quelle leçon tirez-vous de ce que certains appellent un "bilan catastrophique" en matière d'environnement ? Je dis bien "en matière d'environnement" puisque,



sur le plan politique, Dominique Voynet a sans doute réussi son coup. J'aimerais avoir votre sentiment puisque, à l'intérieur de France Nature Environnement, se trouvent différents courants de pensée.

**Bernard Rousseau** : Vous semblez bien placé pour savoir et connaître les courants de pensée de France Nature Environnement. Vous êtes plus fort que moi, si je comprends bien, parce que j'ai parfois quelques difficultés à faire la synthèse.

D'une manière plus sérieuse, je ne pense pas que le bilan de Dominique Voynet soit une catastrophe. Il y a des avancées sur certains points et puis, sur d'autres, cela a été peut-être plus difficile. Je ne veux pas rentrer dans une logique binaire pour porter des jugements sur un ministre, d'autant plus que, lorsqu'on est militant depuis longtemps, on en a suivi un certain nombre ! Je me souviens bien du livre de Corinne Lepage : "*On ne peut rien faire, Madame la Ministre*". La vie des ministres de l'Environnement n'est pas une chose simple dans notre pays, dans notre culture, parce que l'environnement globalement, les instances de décision, les partis politiques s'en moquent un peu ! Ce n'est pas vraiment le sujet primordial. Les citoyens français sont probablement plus sensibilisés à ce problème que ceux qui ont des responsabilités.

Concernant le poids du ministère de l'Environnement, il y a eu des améliorations. Le nombre d'emplois a augmenté, mais ce n'est pas à la hauteur de ce qu'il faudrait faire. Mais, le pays est-il capable d'évoluer plus vite que cela ? C'est une vraie question. Ce n'est pas parce que vous créez des postes que vous avez trouvé les gens pour les occuper. Porter des jugements sur ce type d'évolution ne me semble pas facile, sauf si on veut discréditer. J'ai plutôt envie d'être plus mesuré et c'est ma culture scientifique qui prend le pas sur une appréciation politique.

Quant à l'autre aspect de votre question, lorsque vous avez dit que Dominique Voynet aurait réussi davantage à renforcer son parti qu'à s'occuper d'environnement, c'est franchement une plaisanterie ! Existe-t-il un parti qui va essayer d'exercer des responsabilités en disant : "*On va se faire hara-kiri*" ? Aucun parti, y compris pour les élus des fédérations de chasse, même pour le Président de France Nature Environnement. Arrêtez et arrêtons de raconter n'importe quoi ! A mon sens, un parti politique dès lors qu'il existe, qu'il s'exprime, veut progresser.

Cela étant dit, il y a des avancées et j'en ai noté concernant la politique de l'eau, pas obligatoirement dans le texte, mais plutôt autour du débat d'idées. Tout de même, il faut savoir d'où ce sujet vient ! Les questions étaient tabous. Si vous prenez, dans la dernière "*Lettre Eau*", le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, vous allez vous rendre compte qu'il y a un transfert des citoyens vers l'agriculture qui est absolument incroyable. Vous allez aussi vous rendre compte, si vous analysez tout cela, qu'aujourd'hui pour toutes sortes de raisons historiques, en France, les effets sur l'environnement de la politique agricole annulent toutes les autres avancées obtenues sur l'urbain et l'industriel. On ne peut quand même pas se satisfaire de cela ! Un ministre de l'Environnement est-il capable de modifier la PAC ? Il peut dire des choses, mais cela dépend de tellement d'autres facteurs que ces situations méritent d'être dénoncées pour qu'un jour on trouve des améliorations. Je dis bien "méritent d'être dénoncées". Le fait que l'agriculture soit dans un statut un peu spécial est quelque chose de positif. Si on cherchait, voici quelques années, dans les documents des Agences de l'eau, on n'avait aucune information là-dessus.

Concernant les redevances de prélèvement sur l'eau –on paye des redevances de prélèvement sur l'eau en tant que particulier-, je ne veux pas dire qu'il y a rééquilibrage mais la situation est plus saine. Certes, l'agriculture paiera ce qu'elle payait auparavant ou un peu plus, mais les coefficients deviennent identiques. Il n'y a plus ce qu'on appelle "coefficients d'usage". Le problème n'est pas de taxer les uns et de ne pas taxer les autres, mais de dire à tout le monde d'essayer d'en consommer moins. La redevance est là pour inciter à économiser. C'est aussi simple que cela. Est-ce que cela pourrait être mieux ? Bien sûr. Est-ce que nous aurions voulu mieux ? Bien sûr. Mais la société française, l'organisation sociale, est-elle capable d'accepter cela ? Il faut travailler, et c'est là que nous retrouvons les problèmes de culture et de structures intermédiaires.

Concernant le problème de chasse, il est vrai que, le mouvement associatif pense qu'on n'a pas eu franchement satisfaction. Il y a eu quelques avancées et aussi pas mal de choses ont reculé. Il faut le mettre au crédit de la chasse organisée, très bien structurée, capable de monter des manifestations à 100 000 personnes. C'est tout de même un sujet extrêmement réactif socialement, au-delà peut-être de ce que cela mérite, mais c'est comme cela et nous sommes obligés de faire avec. Le sujet "chasse" mériterait beaucoup de pédagogie et de débats et demanderait peut-être, pour nous, de mettre des personnes plus raisonnables ensemble pour essayer de trouver des voies pour obtenir des avancées. Mais je crois que la chasse perd ses chasseurs au rythme de 1 % ou 2 % par an. Va-t-on vers une extinction ? Est-ce souhaitable ? C'est un débat que je n'aborderai pas ici, d'autant que je ne suis pas le mieux placé pour cela.

Dans la gestion des déchets, nous avons eu quelques avancées. Je ne vais pas en parler parce que Liliane Elsen est tout à fait habilitée et elle n'accepterait pas que je vienne lui "couper le déchet sous le pied".

Je pense que Dominique Voynet a porté le thème de l'environnement, comme tous les ministres l'ont porté. Je rappellerai que Brice Lalonde, en 1990, au moment du combat "Loire", a été le premier ministre qui a eu, sur les problèmes agricoles, un discours plus réaliste, plus réel. D'ailleurs, il avait, pas bien loin de chez moi, une maison de campagne dont la pelouse a été quelque peu goudronnée par des gens un peu mécontents.

Je pense que chaque ministre apporte son lot d'avancées. Je conclurai en disant que si j'avais été à la place de Dominique Voynet, aurais-je fait mieux ? Je n'en ai pas l'impression.

**René-François Bizec**, *Directeur de l'Environnement, USINOR* : Ma question porte sur la communication et la transparence vis-à-vis des activités de tous les organismes et de toutes les organisations et, bien entendu, des entreprises. Je fais référence à la nouvelle loi sur les régulations économiques et à ses projets de décret.

Pensez-vous, vous-même et votre Fédération, qu'il est important d'accélérer le mouvement pour davantage de communication, de transparence des entreprises, en matière d'environnement ? Selon vous, la société civile est-elle intéressée pour en savoir plus quantitativement, qualitativement ? Si oui, fallait-il, néanmoins, accélérer artificiellement le mouvement par une exception française, une loi, alors que dans tous les pays -et je pense naturellement aux pays anglo-saxons- une évolution s'est faite sous la pression des associations comme les vôtres ?

**Bernard Rousseau** : Il y a une demande très forte de transparence au niveau des associations parce que, parfois, cela ne l'est pas du tout. Mais, je trouve aussi que les services de l'État, bien souvent, n'arrivent pas ou ne sont pas organisés pour faire ou pour favoriser cette transparence.

Si je reprends l'exemple de l'eau, visiblement, ces affaires de redevance et d'argent étaient bien cachées et il y avait une espèce de consensus entre les élus à un moment donné et l'Administration, pour que l'information n'apparaisse pas. Si on veut vraiment débattre et faire évoluer la société, la transparence ne me semble pas mauvaise.

Le danger est de s'endormir sur un certain nombre de facilités en disant que, pour éviter telle ou telle compétition, on ne peut pas prendre de dispositions. A mon sens, c'est parce qu'on a des contraintes et que, souvent, on les accepte, qu'on peut progresser. Si une transparence apparaît, cela permet justement le débat public.

Prenons l'exemple de l'industrie chimique. Il existe des usines de production extrêmement cadrées dans leurs rejets, qu'ils soient gazeux ou liquides, avec des normes respectées et puis, à côté de cela, une utilisation de 110 000 tonnes annuelles de produits phytosanitaires, répartis sur 60 % du territoire et dont 30 à 90 %, selon les produits, repartent dans l'atmosphère et retombent sur la tête de tout le monde ! Est-ce que tout cela semble bien satisfaisant ?

**Luc Aliadière**, *Directeur de l'environnement, SNCF* : Quelle est votre analyse, à partir de votre fonctionnement démocratique -ma question est en peu caricaturale- du vieux sujet des droits et des devoirs des citoyens ? Dans mon secteur des transports, si je regarde ce qui relève des

infrastructures nouvelles de TGV, on s'aperçoit que chaque ville moyenne veut être reliée à sa capitale régionale et à sa capitale nationale sans aucun arrêt intermédiaire, mais bien sûr que tout s'arrête chez lui.

Plus généralement, quelle est votre analyse sur le changement climatique ? C'est un sujet d'une ampleur telle qu'aujourd'hui, objectivement, nous sommes nombreux à être complètement désemparés par rapport à cela. Comment votre réseau remonte-t-il cette réalité ? Comment moi, citoyen, dois-je m'impliquer pour que ma petite contribution serve à quelque chose de plus vaste ?

**Bernard Rousseau** : Ce que vous me demandez est vraiment très compliqué. Le TGV, par définition, doit aller vite et donc, s'il s'arrête, c'est un problème. Nous avons une contradiction à gérer.

Je ne prétends pas que nous soyons capables de trouver des solutions obligatoirement techniques, cohérentes, chaque fois que nous nous posons un problème. Mais, je vois la manière dont le tramway s'est installé dans ma ville. Il devait aller vite et être commode, sauf que, dans l'agglomération, nous avons eu une partie de ping-pong entre les uns qui voulaient repousser le tramway et les autres qui souhaitaient le capter. Le résultat est qu'il met une demi-heure pour faire ce qu'on fait en vingt minutes en voiture. Mon propos n'est pas de détruire l'idée du tramway mais de dire, qu'au fond, une certaine gestion politique des problèmes vient compliquer l'aspect technique. Dans notre société, on n'a pas pu, dans le débat, faire en sorte que ce soient des critères davantage rationnels qui déterminent le tracé de la ligne. On n'a pas pu, ni su le faire. Il est vrai que notre inaptitude au débat, en amont, est porteuse de cela.

Comment, au niveau individuel, puis-je agir pour les choses se passent ? On pourrait se dire : "*Si je n'agis pas, moi, au niveau individuel, pour que les choses se passent, il est clair que c'est le hasard ou d'autres forces qui vont se débrouiller pour organiser la chose.*" Si nous n'arrivons pas à être un peu plus rationnel, nous avons de fortes chances d'arriver à la régulation par le chaos.

Sommes-nous dans une ville chaotique ? La réponse est oui. En termes de déplacements, Paris est quelque chose d'absolument aberrant. C'est l'endroit où vous avez le plus beau système de déplacements collectifs, que ce soit par bus, métro et RER, et c'est aussi celui qui est le plus immobilisé par les voitures.

Je vous encourage tout de même à venir militer et à ne pas capituler, car c'est la pire des choses.

**François Gourdon** : En ce qui concerne le réchauffement climatique et l'action possible, quelle est l'action de la loi FNE ?

**Bernard Rousseau** : L'action de la FNE se résume à notre réseau Énergie qui agit dans le cadre d'Action Climat, pour sensibiliser différents acteurs.

Bien sûr, nous participons aux instances de débat. Je me souviens avoir été invité par le président de la République, avec une dizaine d'industriels, pour parler de ces questions-là. J'avais donc été obligé de travailler le sujet pendant quinze jours, parce que je le connaissais moins bien que d'autres. Je pense tout de même que les actions de cette nature, que nous menons et que d'autres mènent, peuvent contribuer à faire prendre en compte ce problème hautement compliqué.

Je ne pense pas que nous puissions, nous, inventer des solutions, mais que nous pouvons contribuer à ce que la société organise, se structure, développe des mécanismes et des méthodes pour que ces problèmes environnementaux, et en particulier l'effet de serre, soient pris en compte. Mais, cela semble complètement redoutable dans la mesure où c'est basé sur la chimie du carbone et nous n'avons pas fait mieux depuis longtemps, en termes de production d'énergie. Cela renvoie à notre mode de vie, au problème du travail, c'est-à-dire l'intégration sociale, et c'est un problème redoutablement compliqué. A mon avis, l'intégration sociale doit être un but, par le travail ou l'activité. Nous avons, là aussi, un effort d'imagination considérable et de construction à faire sur tout ce qui touche à des métiers nouveaux et à des utilités nouvelles. Le mouvement

associatif devrait, et nous devrions, nous investir beaucoup plus sur ce type de réflexion pour inventer des métiers nouveaux en essayant d'y intégrer les inconvénients.

**Yves Le Bars**, *Président, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs* : J'ai une question qui ne porte pas directement sur les sujets qui me mobilisent en général, mais sur les relations du milieu associatif avec l'argent public, celui de l'État, des collectivités territoriales ou des Établissements publics. Je voyais en Suède récemment, au cours d'une négociation sur un site de stockage, que les associations recevaient de l'argent de la collectivité territoriale, venant d'un fonds national, pour participer aux réunions, mais ils disposaient également d'un jour par mois pour lire les dossiers. Quelle est votre attitude par rapport à l'argent public et dans quelles conditions, dans quel contexte, dans quel cadre conventionnel, etc. ?

**Bernard Rousseau** : L'attitude par rapport à l'argent public, pour moi, est l'attitude par rapport à la pauvreté. Au fond, sur les principes et pour ne pas mélanger les genres, nous pouvons vouloir rester pauvres, pas puissants et complètement libres et indépendants dans notre jugement. Nous pourrions dire alors tout ce que nous pensons de tous les aménagements possibles et imaginables. Naturellement, cela ne dépassera pas le cadre du micro-ordinateur et, éventuellement, grâce à Internet, cela pourra peut-être aller un peu plus loin, mais pas beaucoup plus loin. Il y a longtemps que j'ai choisi de ne pas rester pauvre au niveau associatif -ailleurs, c'est différent- pour avoir une efficacité. Je ne suis pas gêné d'obtenir des moyens par le ministère de l'Environnement, d'autant que, vis-à-vis de l'animation du débat public que le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture ou que d'autres ministères réclament, nous remplissons tout à fait notre mission. Nous y passons du temps. Je trouve qu'il est donc complètement légitime que la puissance publique apporte des moyens.

Est-ce que cela peut neutraliser le monde associatif ? Peut-être, mais nous avons aussi d'autres armes, ayant quand même une connaissance du fonctionnement administratif et politique depuis longtemps, cela donne une certaine solidité.

Ceci étant dit, je pense qu'il n'y a plus vraiment à craindre ce genre de choses parce que, précisément, de plus en plus d'acteurs sont convaincus de l'utilité de ce que nous faisons. Pour un élu, au fond, si nous nous mettons à sa place, même si cela l'embête parfois, il vaut mieux que les problèmes délicats soient dégoupillés par des associations, plutôt qu'ils ne se mettent à exploser dans l'opinion publique d'une manière totalement incontrôlée. Il me semble que la culture a beaucoup évolué et nous avons des partenariats avec toutes les régions.

Nous devons asseoir notre base associative et donner une puissance supplémentaire à la Fédération nationale afin d'avoir davantage de possibilités d'intervention -nous parlions de Méditerranée tout à l'heure-, et aussi passer un peu moins de temps à gérer des dossiers d'une manière administrative. Je vous parle par exemple de la CPO (Convention pluriannuelle d'objectifs) que nous avons discutée avec le ministère de l'Environnement. Elle nous a immobilisés pendant cinq mois. C'est terrible. Mettre cela en place est d'une telle complexité que nous avons dû immobiliser le Directeur de France Nature Environnement, son responsable administratif et le Bureau pendant je ne sais pas combien de temps. Je comprends le contrôle dès lors que de l'argent public est en jeu. C'est normal mais, d'un autre côté, j'ai l'impression que nous avons mieux à faire. Si nous avons des dispositions qui nous permettent de mieux utiliser notre temps militant, cela me semblerait positif.

Maintenant, que nous ayons, par ailleurs, des actions et des travaux en commun avec les différents ministères me semble également utile, car c'est être toujours au contact de la vie de la nation, telle qu'elle se passe réellement. Il est utile d'avoir des projets avec des organismes comme le vôtre, si nous sommes capables de nous accorder -mais là aussi les esprits peuvent évoluer- de manière à populariser les idées.

**Dominique Lebourder**, *Caisse des Dépôts et Consignation* : Je voulais vous poser une question à propos de l'intervention d'associations comme la vôtre dans le domaine judiciaire. Les associations interviennent, au départ, dans des groupes de travail pour élaborer des lois mais,

ensuite, une fois les lois votées et non respectées, elles peuvent attaquer. Pourriez-vous me dire ce que les associations, qui appartiennent à la Fédération, font en matière judiciaire ? Ont-elles attaqué, qui et quels ont été les résultats ?

**Bernard Rousseau** : Les associations que nous fédérons ont une marge de manœuvre pour porter devant les tribunaux tel ou tel dossier et attaquer. Elles peuvent demander l'aide de la Fédération nationale au niveau technique et, en fonction du dossier, nous la leur apportons. Je pense par exemple à une organisation comme Eaux et Rivières de Bretagne qui a eu des actions juridiques extrêmement importantes avec une compétence juridique avérée. Nous avons une vie juridique active et nous obtenons des résultats. Une deuxième réflexion par rapport à cela : il ne faut pas faire trop de juridisme ou le faire vraiment à bon escient. Sanctionner n'est pas toujours obligatoirement une fin en soi. Il faut sanctionner lorsque nous sommes vraiment en présence de groupes ou de personnes récidivistes ou qui ne veulent rien entendre ni comprendre. Dans ce cas, il ne faut pas faire de détail. Mais il faut essayer de développer un aspect plus pédagogique et France Nature Environnement essaye d'utiliser ses différentes armes, en parallèle, avec le meilleur bonheur possible.

**François Gourdon** : Merci, monsieur le Président. Je crois que tout le monde est convaincu, ici, du rôle famineux des associations, de votre mouvement et de la Fédération. Vous parliez du gave tout à l'heure. Or, je suis d'Aramits, où passe le gave d'Oloron. Chaque fois qu'on soulevait une pierre, il y avait une écrevisse dessous. Il faudra des décennies pour revenir en arrière ! C'est bien que les associations le fassent apparaître, qu'elles le disent aux politiques et qu'elles ne lâchent pas tant qu'il n'y a pas les mesures. Votre Fédération a un rôle exemplaire.

Je vous remercie beaucoup.